

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26272**

Intitulé

Directeur(trice) de la communication

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Groupe EDH - Groupe des écoles Denis Huisman (EDH) - EFAP	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

320p Organisation et gestion : Organisation et gestion des campagnes de relations publiques et de communication

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Intervenant au plus haut niveau de la hiérarchie, le directeur(trice) de la communication élabore, pilote et supervise la communication interne et externe de l'entreprise ou de l'institution. Ses activités se répartissent entre quatre pôles majeurs :

- l'élaboration d'une stratégie de communication,
- le pilotage et la mise en œuvre de la stratégie de communication,
- le management des équipes internes et externes,
- la gestion de l'image de l'entreprise

Les capacités attesées :

- Décider de la politique d'information et de la stratégie de communication à mettre en œuvre au sein de son entreprise ou de l'entreprise cliente en prenant en compte son projet managérial, son diagnostic contextuel et les enjeux macro économiques, juridiques, voire géostratégiques.
- Mettre en œuvre les stratégies de communication : communication d'influence, de proximité (par exemple au moment de l'achat), personnelle, à distance, interne, interprofessionnelle (B to B) adaptées aux cibles visées, en veillant à la cohérence globale avec la politique et les valeurs de l'entreprise.
- Présenter et défendre son budget de communication auprès de la direction générale de son entreprise ou de son commanditaire en justifiant les dépenses.
- Piloter la répartition du budget en fonction des besoins de chaque entité de l'entreprise et suivre les dépenses pour prendre des mesures correctives en temps réel si nécessaire.
- Piloter et superviser la mise en œuvre des plans de communication en y affectant les ressources humaines et logistiques nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la direction générale et le marketing de son entreprise ou du client.
- Réagir en temps réel en cas d'incident dans le déroulement d'une campagne de communication en prenant toutes les mesures adéquates.
- Stimuler les équipes pour favoriser la mise en œuvre d'outils numériques de dernière génération et la prise en compte des tendances au fur et à mesure qu'elles émergent.
- Veiller en permanence à la cohérence et au respect de l'image et de l'éthique de l'entreprise véhiculées au travers des messages, supports et événements (showrooms, stands salons, etc.).
- Manager les équipes de la fonction communication en les fédérant autour de projets communs et en valorisant les compétences de chacun en vue d'assurer le succès de la stratégie de communication et, plus globalement, de la politique de l'entreprise.
- Engager l'entreprise auprès des prestataires et suivre l'exécution des contrats de prestations en veillant à préserver les intérêts à long terme de l'entreprise.
- Dans le cadre des relations publiques, être le porte-parole de l'entreprise en toutes circonstances, en diffuser l'éthique et en assurer la représentation.
- Gérer une situation de crise en organisant et supervisant les actions spécifiques à mettre en œuvre afin d'en limiter les effets négatifs.
- S'assurer du développement d'une agence conseil en communication en mettant en place des actions de conquête puis de fidélisation de la clientèle.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les directeurs(trices) de la communication sont présent(e)s dans tous les secteurs d'activité : industrie, services, culture, médias, ... et dans tout type d'organisations de grande taille qui dispose d'un service communication : entreprises, collectivités territoriales, armée, institution parlementaire, associations, fondations, etc.

Après quelques années d'expérience :

- Directeur/Directrice de la communication,
- Directeur/Directrice conseil,
- Directeur/Directrice d'agence, directeur/Directrice général d'agence (dans le cas d'agences de communication)

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1103 : Communication

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les compétences sont validées via trois modalités :

- Situation professionnelle reconstituée ou réelle (session externalisée)
- Cas d'école : sous forme d'ateliers.
- Prix « Evillementiel »

Chacune de ces modalités fait l'objet d'un travail écrit et oral.

Elles sont complétées par des évaluations régulières des connaissances académiques.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Membres de l'institution : - Directeur des Écoles du groupe EDH - Directeur de l'EFAP Paris - Directeur de l'EFAP Lille Membres extérieurs à l'institution : - un(e) directeur/trice de la communication - un(e) directeur/trice d'agence - un(e) représentant(e) d'une organisation professionnelle représentative
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal Officiel du 07 juin 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Directeur(trice) de la communication" avec effet au 02 novembre 2007, jusqu'au 07 juin 2019. Autorité responsable : Ecole française des attachés de presse et des professionnels de la communication (EFAP) - Groupe EDH.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

50 titulaires de la certification par an en moyenne

Autres sources d'information :

f.elalaoui@groupe-edh.com

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

Lieu(x) de certification :

EFAP PARIS, 61-63 rue Pierre Charron, 75008 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

EFAP PARIS, 61-63 rue Pierre Charron, 75008 Paris

EFAP LILLE, 9-11 rue Léon Trulin, 59800 Lille

EFAP Lyon, 47, rue Henri Gorjus, 69004 Lyon

EFAP Bordeaux, 8, Parvis des Chartrons, 33074 Bordeaux

Historique de la certification :